



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 5 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOAZ Catherine, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cedric, PILLONEL Laurence, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – MOREAU Michel, BURGNIARD Sandra, GRANTCOLA Lorena, BOUTHORS Patrice

Procurations :

Mme PAHUD Laetitia a reçu procuration de M. MOREAU Michel
M. FAVRE Daniel a reçu procuration de Mme BURGNIARD Sandra
Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de Mme GRANTCOLA Lorena
M. HERAUD Stéphane a reçu procuration de M. BOUTHORS Patrice

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CAROBBIO

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

1.1.1. AVENANT 2 POUR LE LOT 2 - PROJET D'EXTENSION DE LA CRÈCHE MUNICIPALE ARC-EN-CIEL

Monsieur le Maire,

INFORME que les travaux de la Crèche Arc-en-ciel ont pour but, d'une part, de rénover les installations existantes et, d'autre part, de réaliser une extension permettant d'augmenter significativement la capacité d'accueil.

PRECISE qu'il convient d'établir un avenant pour le lot n°2 « Gros œuvre, maçonnerie » dans le but de formaliser une moins-value de -407,63 € HT afin de supprimer les deux socles maçonnés prévus aux articles 02.2.14.3 (-174,89 €) et 02.2.14.3 (-232,74 €) de la pièce financière.

INDIQUE qu'il s'agit du deuxième avenant modifiant ce lot.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2025_102 du Conseil municipal du 07 novembre 2025 attribuant le marché de travaux de l'extension de la Crèche Arc-en-ciel,

Considérant que dans le cadre de cette opération de travaux, un avenant doit être établi pour le lot n°2 « Gros œuvre, maçonnerie », notifié le 17 décembre 2025 à l'entreprise BACCHETTI ET FILS,

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une moins-value de -407,63 € HT soit -489,16 € TTC, correspondant à des travaux modificatifs portant sur la suppression des socles maçonnés prévus dans le marché,

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial,

Considérant que le montant initial du lot n°2 s'élève à 169 595,29 € HT soit 203 514,35 € TTC et que le montant de la modification est une moins-value de -407,63 € HT soit -0,24% du montant initial du lot et soit -0,03% du montant total du marché,

Considérant que le nouveau montant total du marché avec cet avenant est fixé à 169 187,66 € HT, soit 203 025,19 € TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant 02 opérant les modifications précitées portant le nouveau montant du lot n°2 à 169 187,66 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le **11 JUIN 2026**

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

11 JUIN 2026

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 5 juin 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER



Philipp Dalheimer



Michel Carobbio

Le secrétaire de séance – Michel CAROBBIO

Michel Carobbio